



Bureau canadien d'agrément en foresterie  
Canadian forestry Accreditation Board

## Agrément et activités connexes

### **Révision de l'agrément du Programme en science des écosystèmes et aménagement (majeure en écologie et aménagement forestier), Collège des Sciences et de l'Aménagement, Université du Nord de la Colombie-Britannique**

Après examen du rapport du comité visiteur et de la documentation pertinente, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a décidé d'agréeer le Programme en science des écosystèmes et aménagement (majeure en écologie et aménagement forestier) du Collège des Sciences et de l'Aménagement de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique pour une période de six ans. En rendant cette décision le Bureau reconnaît que le programme actuel répond aux exigences de son Énoncé de politique et des Normes académiques qui y sont annexées.

Cette décision est assujettie à toutes les clauses appropriées de l'Énoncé de politique qui stipule, entre autres, que « la période d'agrément peut être remise en question, en tout temps ». L'agrément débutera avec l'année universitaire 2009-2010 et se poursuivra aussi longtemps que le programme mentionné sera en vigueur, ou jusqu'au 30 juin 2009, selon la première éventualité. [Septembre 2009]

### **Révision de l'agrément du Programme d'aménagement et environnement forestiers et du Programme des opérations forestières, Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval**

Après examen du rapport du comité visiteur et de la documentation pertinente, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a décidé d'agréeer le Programme d'aménagement et environnement forestiers ainsi que le Programme d'opérations forestières de la Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique de l'Université Laval pour une période de six ans. Par cette décision, le Bureau reconnaît que le programme actuel rencontre les exigences de son Énoncé de politique et des Normes académiques qui y sont annexées.

Cette décision est assujettie à toutes les clauses appropriées de l'Énoncé de politique qui stipule, entre autres, que « la période d'agrément peut être remise en question, en tout temps ». L'agrément débutera avec l'année universitaire 2009-2010 et se poursuivra aussi longtemps que le programme mentionné sera en vigueur, ou jusqu'au 30 juin 2009, selon la première éventualité. [Septembre 2009]

Suite à une décision de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP), les programmes de l'Université Laval ont été révisés selon les Normes académiques du BCAF du 30 mars 2000 (remplacées depuis hors Québec), tandis que le programme de l'UNCB a été révisé selon les nouvelles normes établies selon les compétences et approuvées par les organismes membres du BCAF en 2008 (24 novembre 2008). [Septembre 2009]